



LA SAINTE AMPOULE

N° 227 – septembre – octobre 2014

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

Editorial : Le Bien commun

Notre société dite moderne ayant érigé la liberté comme seul et unique principe ; les individus, qui la composent, ayant les droits de l'homme comme seule règle de leur agir, nécessairement, ces mêmes citoyens tombent dans l'individualisme, cet égoïsme propre et portatif qui n'est autre que la ruine de toute société. Ainsi, si nous voulons rétablir la société sur ses véritables fondements, il nous faut nous attarder sur cette notion, "le bien commun", dont nos aïeux étaient pétris.

En ce début d'année scolaire, la lecture des quelques lignes, sera propice pour chacun d'entre nous afin de parfaire l'unité et la bonne marche de toutes les sociétés auxquelles nous appartenons.

LE BIEN COMMUN

Nous vivons dans une société où l'égoïsme et l'individualisme règnent en maîtres. Et c'est très grave de conséquences ! Aussi il nous est bon de revoir cette notion fondamentale de « bien commun » qui, hier encore, était évidente. Qu'entend-on par « bien commun » ?

L'homme est un être social. Il a besoin pour son perfectionnement d'appartenir à différentes sociétés ; la plus importante étant, depuis le baptême, le Corps mystique du Christ, — l'Eglise. En entrant dans une société, on est appelé à donner et à recevoir. Chacun met en commun les qualités qui lui sont propres, et en retour reçoit un bien supérieur qu'il ne pourrait obtenir seul et qui va le perfectionner. Ce bien est la fin de la société. Prenons l'exemple d'une société musicale. Elle a une fin de pur agrément : réaliser une harmonie musicale. Chacun donne ses talents dans ce domaine, et chacun profite de ce bien supérieur qu'est cette harmonie musicale. Précisons que pour arriver à la fin, au but de la société à laquelle nous appartenons, il est nécessaire que chacun des membres soit prêt à renoncer à son bien propre et immédiat, à sa volonté propre, à son intérêt propre, et donc à se sacrifier sous certains aspects pour favoriser le bien de l'ensemble de la société. C'est ici qu'intervient la notion de bien commun. Le bien commun n'est pas la somme des biens particuliers de chacun. C'est un autre bien qui perfectionne tous les membres de la société et qui est supérieur au bien propre de chacun. On peut le définir ainsi : c'est le climat ou les conditions qui faci-

lit l'acquisition, par chacun des membres d'une société, de la fin recherchée par tous. Pour la société musicale, le bien commun sera la bonne ambiance de travail autour du maître de chœur. En effet,

dès que l'on parle de bien commun, on suppose une autorité qui unifie les efforts de chacun en vue de réaliser la fin de la société. Cette dernière n'étant pas un rassemblement uniforme d'individus qui cherchent leur intérêt propre, comme dans un champ de foire. Une société est un regroupement de personnes qui ont un but commun. C'est ici qu'intervient le chef qui a les yeux fixés sur le but de la société et qui est chargé du bien commun. L'obéissance et le respect envers l'autorité est une collaboration au bien commun, dont tout le monde profite. Si l'un des membres d'une société recherche son bien propre, sans se soucier du bien commun, il nuit au bien de tous et au sien propre, par ricochet. C'est le cas, par exemple, dans la vie professionnelle de celui qui, par paresse, néglige son travail. Il surcharge les autres et met en danger l'avenir ou la réputation de la société. Ajoutons également que si c'est l'autorité qui cherche son bien propre, on se dirige peu à peu vers la tyrannie et on s'éloigne de la fin de la société. Tout le monde doit donc renoncer à son bien propre, à son intérêt immédiat, pour faciliter le bien commun. Et c'est là le problème actuel : on ne sait plus se sacrifier pour un bien supérieur ! Précisons encore que toute société voulue par Dieu a une fin bonne qui doit aider de près ou de loin ses membres à posséder le bien souverain qui est Dieu. Tout être tend de tout le poids de sa nature au bonheur, c'est-à-dire à l'union à Dieu. « Tout être désire son achèvement, sa perfection. Or la perfection d'un être est dans la ressemblance à sa cause. Donc, comme Dieu est la cause efficiente de toutes choses, Il a en soi pour toutes ses créatures, le caractère de désirable et de bien. » Saint Thomas 1 q 6 a 1. Or Dieu a voulu les sociétés pour nous aider à réaliser notre fin dernière. Donc chacune d'elles a une fin bonne. Quatre exemples vont convenablement illustrer notre propos. L'Eglise.



Saint Thomas d'Aquin,
après Aristote,
mit en relief la notion
philosophique
de bien commun.

Elle est une société qui a pour fin notre salut, notre sanctification. Le bien commun dont est chargée l'autorité est la transmission de la grâce et de la vérité dans toute sa pureté et sa force, et cela d'une manière facile et accessible à tous. Dans la crise actuelle de l'Eglise, si la Fraternité ne s'engage pas dans des "accords" avec

Rome, c'est qu'elle cherche d'abord le bien commun de toute l'Église et non son bien propre. Et c'est très important de le comprendre, cela nous aide à ne pas nous décourager et à bien garder l'amour de l'Église.



Notre chapelle.

Elle est une petite société qui a aussi pour fin notre salut, notre sanctification. Le bien commun réside dans l'union harmonieuse et sumaturelle autour du prêtre ; c'est la condition pour la sanctification de tous ceux qui ont choisi la Tradition. C'est pour cela qu'une personne qui fait du mauvais esprit contre l'autorité, qui favorise des clans dans une chapelle, qui ne s'intéresse pas aux autres membres de la communauté, qui ne cherche pas à se dévouer, qui donne un mauvais exemple..., nuit au bien commun de la communauté. Une communauté unie et généreuse favorise la sanctification de tous ! Mais pour y arriver

Notre-Dame de France
Reims

nous devons tous être capables d'efforts, de renoncements à nos vues personnelles, à des critiques ou médisances faciles, à des mouvements trop humains de sympathie ou d'antipathie. Chacun se doit aussi de pratiquer une obéissance prompte et joyeuse envers l'autorité.

L'école.

L'école de nos enfants est aussi une petite société. La fin est l'éducation chrétienne des enfants dans un monde laïcisé. Le bien commun réside dans la bonne réputation de l'école, tant au point de vue moral et pour la qualité de son enseignement, qu'économique. Quand les parents suivent les conseils donnés par l'autorité pour l'éducation en famille, que chacun fait des sacrifices pour payer les pensions ou se dévouer pour l'équilibre financier de l'école, que les enseignants suivent les directives de l'autorité, que les enfants aiment et respectent leur école et l'autorité..., tout le monde profite de cette bonne ambiance. Mais si quelques-uns se laissent aller à la critique, au mauvais esprit ou à l'égoïsme, c'est le bien commun qui est compromis.

La famille.

Elle est une société qui a pour vocation la procréation et la sanctification de ses membres. Le bien commun se trouvera dans la paix, l'union harmonieuse et vertueuse autour de l'autorité. C'est le père qui a l'autorité. Par son travail, il fait en sorte que chaque membre de la famille puisse vivre honnêtement et chrétiennement (écoles). De plus, il veille à ce que les horaires soient respectés pour faciliter la paix et la sanctification de tous : repas, études, piété, repos. Par sa présence et sa vigilance, il s'assure de la bonne éducation des enfants, de leurs relations, de la bonne moralité de chacun. Il sait féliciter, encourager les efforts des membres du foyer qui participent au bon esprit et à la bonne marche de la famille. Il prend un soin particulier de la santé de son épouse, de l'équilibre de chacun. Il développe la bonne humeur familiale à travers le renoncement à ses défauts, le dévouement, les détente organisées. Dans les décisions, après avoir consulté son épouse, il garde les yeux fixés sur le bien commun de la famille et donne son choix avec cette référence. Il veille enfin avec un soin particulier aux relations extérieures : les bonnes à développer, les dangereuses à faire disparaître. Travaillant ainsi à la cohé-

sion de tous les membres du foyer, dans la vertu, l'esprit chrétien, la paix et la joie familiale, il remplira son rôle de chef de famille, de responsable du bien commun. Et les fruits ne se feront pas attendre. Chacun comprendra facilement que, dans cet exercice de l'autorité du chef de famille, il y a beaucoup d'abnégation de soi ; il y a ce souci constant de faciliter une vie bonne et agréable à tous, et en particulier à son épouse. La mère, par son perpétuel dévouement, sa délicatesse envers chacun, sa bonne humeur permanente, sa discipline pour respecter les horaires familiaux, son art pour aider chaque âme à donner le meilleur de soi-même, son respect de l'autorité de son mari, concourra grandement à l'union familiale, au bien commun. Là encore, l'épouse comme la mère de famille saura s'oublier constamment pour travailler au bien de la famille. Ce faisant, comme son mari et ses enfants, elle goûtera de grandes joies et de grandes satisfactions que l'on ne peut connaître dans des familles où l'esprit propre et la volonté propre règnent en maîtres. Les enfants apprendront peu à peu, à l'exemple des parents, à faire des efforts pour favoriser la paix familiale : obéissance prompte, bonne humeur, dévouement, respect des frères et sœurs, générosité dans le devoir d'état et souci habituel de faire plaisir aux parents.

Notre-Seigneur, en se faisant homme, a voulu appartenir à des sociétés humaines et même fonder l'Église. Demandons-Lui la grâce de mettre toujours le bien commun au-dessus de notre bien particulier, pour le bien de tous.

Tiré de la revue Marchons droit N° 114

Pèlerinage de rentrée du Prieuré N-D de Fatima



samedi 27 septembre 2014
au sanctuaire

Notre-Dame de Neuvizy

12h 00 - Repas tiré du sac à l'abri du pèlerin,

13h30 - Départ pour le lieu des apparitions,

16h 00 - Messe.



Livret de Famille Catholique (suite du bulletin « La Sainte Ampoule » juillet – août 2014)

L'ÉCOLE.

- Ne pouvant guère se passer de collaborateurs, les parents doivent les choisir avec le plus grand soin : nourrice, médecin, bonne, domestiques,... mais surtout maîtres et maîtresses pour l'instruction.

- Choisir toujours les meilleurs professeurs, des professeurs chrétiens.

- Choisir toujours la meilleure école, une école chrétienne.

Note - N'envoyer l'enfant à l'école ni trop tard ni trop tôt.

Il ne sera bon écolier que si l'on a déjà stimulé son intelligence, en lui apprenant :

1° beaucoup de choses usuelles et beaucoup de mots de la langue : noms, adjectifs et verbes ;

2° l'heure, les jours, les mois, les chiffres, les lettres ;

3° la bonne tenue, la propreté et la politesse ;

4° à parler, à répondre, à interroger, à se taire, à écouter, à réfléchir ;

5° à manier quelques outils, à s'exercer à certains travaux, en un mot, à faire avec soin tout ce qu'il fait.

maine.

Il importe donc de tirer tout le parti possible de cet enseignement, en suivant de près les leçons, en s'y intéressant, et en faisant observer ponctuellement le règlement des Catéchismes.

Il faut faire inscrire l'enfant au catéchisme dès qu'il va à l'école.

Se renseigner auprès du curé. Voir de temps en temps les prêtres qui s'occupent des enfants.

LA CONFESSION.

On aura déjà donné à l'enfant des notions plus précises sur le bien et le mal, sur le péché, la pénitence, le pardon. Il entend la voix de sa conscience, et il connaît les remords. Il commence à avoir besoin du remède.

La préparation prochaine à la confession consiste à la lui faire désirer plutôt que craindre ; à lui expliquer le pourquoi et le comment de cette pratique si salutaire.

Ne pas se décharger de ce soin sur le prêtre ou le maître seuls.

Faciliter l'examen de conscience, en suivant le Décalogue ; faire apprendre avec les actes de foi, d'espérance et de charité, le Confiteor, l'acte de contrition.

Insister sur la sincérité de l'accusation et du repentir.

Enfin, guider l'enfant sur le choix d'un confesseur, sans le lui imposer.

LA COMMUNION.

Les enfants sont tenus à la communion pascale dès qu'ils ont l'âge de discrétion, généralement vers 7 ou 8 ans, plus ou moins. Les parents doivent donc s'entendre avec le curé pour les disposer le plus tôt possible à la Communion Privée et les accoutumer à la réception fréquente du sacrement de l'Eucharistie.

La Communion solennelle qui viendra plus tard, à l'âge où l'enfant prend conscience de sa responsabilité pour marquer et consacrer la rénovation publique des promesses du Baptême, comme un engagement personnel et réfléchi de persévérance, exige une instruction plus développée et des habitudes de vie chrétienne, et, par conséquent, une assiduité rigoureuse aux catéchismes et aux exercices qui la préparent.

LA CONFIRMATION.

Il appartient à l'évêque du diocèse et au curé de la paroisse de déterminer l'âge et de fixer l'époque de ce sacrement qui complète l'œuvre du Baptême, et qui apporte aux parents, dans leur tâche d'éducateurs, la collaboration toute-puissante du Saint-Esprit.

LA PERSEVERANCE.

La communion solennelle n'est pas, comme d'aucuns



LE CATECHISME.

- Ce précieux petit livre contient :

1ère partie : Croyances : Une philosophie élémentaire qui pose et qui résout, conformément à la raison et à la Révélation, tous les grands et graves problèmes de la destinée humaine. L'enfant y puisera un Idéal.

2ème partie : Mœurs : Le code complet de la meilleure morale : celle du Devoir dans le sens chrétien du mot.

3ème partie : Culte : Les moyens et secours nécessaires pour atteindre pratiquement le but suprême de la vie hu-

semblent le croire, un acte d'émancipation religieuse, mais bien au contraire un acte spontané d'initiation à la vie chrétienne. Elle n'est pas une fin, mais un commencement.

Armé pour les luttes de la vie, l'adolescent va maintenant les affronter, avec une initiative plus personnelle, mais toujours dirigée et surveillée.

C'est le moment de se rattacher plus étroitement à la paroisse et aux œuvres de jeunesse, dont la forme varie suivant les lieux, mais qui toutes ont le même but : assurer la persévérance.

Que la famille soit parfois préférable à tel ou tel patronage, on le conçoit sans peine. Mais pour un « catholique » l'isolement religieux est une faiblesse ; et il y aura toujours un profit à tirer des communions périodiques, des réunions mensuelles ou hebdomadaires, des catéchismes de persévérance ou groupes d'études, des retraites fermées, des manifestations collectives, ayant pour but la sanctification personnelle, l'affermissement de la foi, le développement de la piété, l'entraînement à l'apostolat ou la simple participation aux « Œuvres » catholiques.

A l'éducation domestique, la Famille ajoutera ainsi l'éducation sociale, qui en est le complément indispensable.

Préservation.

Tant que les enfants restent sous les yeux et sous la surveillance immédiate des parents, ceux-ci doivent leur apprendre progressivement à faire un bon usage de leur liberté, et ne pas craindre de les initier eux-mêmes, discrètement, à mesure que leurs yeux s'ouvrent, aux mystères de la vie pour les mettre en garde contre les entraînements malsains du dehors. C'est même un excellent moyen de conserver leur confiance.

Mais, à cause de leur inexpérience, il est nécessaire de les PRÉSERVER de toute tentation offrant pour leur faiblesse un danger sérieux : amitiés troublantes, compagnies suspectes, journaux et livres dangereux, cafés, bals, théâtres, cinémas, spectacles et jeux inconvenants, etc.

La promiscuité de la rue doit être prohibée à tout âge.
- Pas de correspondance clandestine. - Pas d'argent de poche dont on ne puisse contrôler l'emploi, etc.

Placement.

Particulièrement critique est l'époque où l'enfant quitte la maison pour un emploi, un apprentissage, un supplément de formation, ou la vie d'étudiant.

Choisir alors une maison sûre, un atelier chrétien, un milieu qui offre les meilleures garanties au point de vue religieux et moral. Pour les jeunes filles, recourir aux œuvres spéciales de préservation : Protection de la jeune fille, Associations paroissiales. Pour les jeunes gens : Jeunesse Catholique, Cercles, etc.

Exiger le repos dominical. - Suivre l'absent de près. - Redoubler de vigilance et de sollicitude.

Trop souvent le choix d'une place est inspiré par l'intérêt des parents, plutôt que par l'intérêt des enfants, chrétiennement

compris. - Livret de Caisse d'épargne à chaque enfant pour l'accoutumer et l'encourager à l'économie.

LE MARIAGE.

Il est bon de se marier jeune.



L'éducation familiale est incomplète si elle ne prépare pas à un mariage chrétien les jeunes gens qui y sont destinés.

Autant il convient de les guider adroitement dans leurs choix, autant il serait injuste de contrarier leurs légitimes préférences - On peut et on doit cependant refuser son consentement à un choix déraisonnable ou impie.

Le contrat civil n'étant pas « le mariage » consacré devant Dieu, et le divorce étant défendu par Jésus-Christ, les parents doivent s'opposer absolument à une alliance avec une personne divorcée, ou à toute autre union purement civile.

Ces mariages interdits rendent inaptés à la réception des sacrements et engagent ceux qui les contractent dans des situations inextricables.

Ils doivent aussi résister énergiquement à un mariage de religion mixte, et déconseiller un mariage entre parents.

Les entrevues des fiancés seront réglées avec prudence et la préparation au sacrement sera faite avec soin. Celle-ci devra se faire avec un prêtre de leur choix, par un certain nombre d'entretiens pendant le temps des fiançailles.

Formalités.

S'entendre avec le clergé de la paroisse, au moins trois semaines auparavant, pour les pièces à fournir, les publications, les dispenses, les empêchements, la cérémonie, etc.

LA VOCATION.

A chaque homme venant en ce monde, Dieu donne des grâces spéciales, des aptitudes, des goûts, une place, un rôle à remplir : une vocation. - Aux parents d'en discerner le germe, de mettre l'enfant sur sa voie, de le diriger selon ses capacités et sa condition, vers sa destinée propre.

A eux de se demander s'il n'est pas appelé à une vocation sacerdotale ou religieuse. Un enfant donné à Dieu n'est pas perdu pour sa famille, au contraire...

Dieu étant le semeur des vocations, nul n'a le droit de les entraver, ni de les imposer.

Dans le choix d'un métier, opter de préférence pour

celui du père ou de la mère. Rester au village, au travail de la terre, reprendre la tâche des parents, au foyer de la famille, lorsqu'on le peut.

Ne pas redouter les métiers manuels plus sûrs et plus sains que les emplois de bureau dans les administrations et les maisons de commerce.

LA MALADIE.

C'est dans les épreuves, la souffrance et la maladie qu'éclate l'excellence de l'éducation chrétienne.

Dieu est la suprême ressource de l'homme abandonné par l'homme ou accablé par le poids de la vie.

Autant pour eux-mêmes que pour leurs enfants, les parents visités par la maladie doivent s'empressez d'appeler le médecin du corps et, s'il y a danger, le médecin de l'âme, sans hésitation ni affolement. Attendre la dernière extrémité serait une faute sans excuse.

L'EXTREME-ONCTION.

Au chevet du malade, le prêtre consolera, absoudra le pécheur, et le préparera doucement à une sainte mort.

Après l'absolution, le malade recevra la Sainte Communion s'il le peut et l'Extrême-Onction.

Les préparatifs pour les derniers sacrements sont très simples :

Bien en vue du malade, sur une table recouverte d'une nappe, un crucifix ; de chaque côté du crucifix, un cierge allumé ; devant chaque cierge un verre d'eau, (eau bénite à droite, et eau naturelle à gauche) ; à côté, une serviette propre.

Si l'Extrême-Onction doit être donnée, on ajoute, dans une assiette, six petites boules de coton et un morceau de mie de pain, qui servent à essuyer les onctions, et que l'on jette ensuite au feu.

Tous les membres de la famille, même les enfants, seront présents s'ils le peuvent ; et la cérémonie n'en sera que plus édifiante et plus suggestive. On se tiendra à genoux tant que le Saint Sacrement sera dans la chambre du malade.

Quelle leçon pour les jeunes !...

LA MORT.

Les leçons de la mort ne doivent pas être cachées aux enfants, pas plus que celles de la maladie.

Leur légèreté les garantit contre toute émotion fâcheuse, et leur expérience y gagne. La vue d'un mort ou d'un cercueil ne les effraye nullement, et leur inspire des réflexions salutaires.

Dans les familles catholiques, la mort est précédée de la recommandation de l'âme et suivie du De profundis. La lumière qu'on laisse auprès du corps invite à la prière et symbolise l'âme qui s'en est séparée pour paraître devant Dieu.

L'ensevelissement et les derniers soins donnés au corps sont considérés comme un acte de charité très méritoire.

Les funérailles doivent être chrétiennes et dignes, sans ostentation, sans démonstrations bruyantes d'une douleur aigüe qui ne sait pas se contenir.

Il faut prier longtemps pour nos morts. Une messe est plus utile que des fleurs sur le cercueil.

UN DERNIER CONSEIL

L'école et la Presse, qui devraient collaborer à l'œuvre de l'éducation, viennent, hélas ! trop souvent se mettre en travers du chemin tracé pour la famille chrétienne.

C'est donc un devoir impérieux pour les chefs de familles de lutter contre ce double obstacle, là où il existe.

Ecole.

Placer les enfants dans une école chrétienne, s'il s'en trouve une à leur portée ; même au prix de certains sacrifices d'intérêt ou d'amour-propre. Si l'école neutre s'impose redoubler de vigilance pour que la foi de l'enfant n'y soit pas mise en péril.

Presse.

Surveiller les manuels scolaires et les illustrés pour enfants. - Ne laisser pénétrer dans la maison aucun journal dangereux, aucune publication suspecte. - Expurger la bibliothèque familiale de tout livre impie ou licencieux. - Eloigner l'enfant de toute représentation théâtrale ou cinématographique d'une moralité douteuse.

C'est encore une obligation de conscience de travailler au maintien de l'union sacrée, à la fraternité sociale, à l'ordre public, à la liberté de cette grande éducatrice de l'humanité qui s'appelle l'Église !...

Que de merveilles nous ferions si nous marchions la main dans la main !... si l'Église et l'État vivaient unis comme l'âme et le corps !...

Le Devoir électoral.

Les élections à tous les degrés ont une telle importance au point de vue social, politique et religieux que ce serait une sorte de désertion devant l'ennemi que de s'abstenir en face des parties adverses qui menacent en même temps l'ordre public et la paix religieuse.

L'électeur reste solidaire des votes de celui à qui il a donné sa voix. C'est donc un devoir rigoureux, qui implique une responsabilité de conscience : 1° de voter ; 2° de faire passer avant toute considération d'intérêt privé le bien du pays et les libertés essentielles de l'Église ; 3° de ne jamais soutenir un sectaire ou un impie. (C'est dire si ce devoir électoral est très limité aujourd'hui)

Dans le même ordre d'idée, l'affiliation à la Franc-maçonnerie, aux sectes de Libre-Pensée et autres groupements de même esprit et de mêmes tendances, est absolument incompatible avec le titre de catholique. (Il est à noter que cette affiliation peut exister par rite d'initiation ou par adoption de la pensée de ces sectes : la pensée libérale)

ALLOCUTION DU PAPE PIE IX À UN GROUPE DE FRANÇAIS VENUS À ROME LE 18 JUIN 1871, À L'OCCASION DU NOMBRE D'ANNÉES DE PIERRE DEPASSEES A ROME PAR PIE IX

Après la lecture de l'adresse des catholiques français (lue par Mgr Forcade, évêque de Nevers), le Saint Père prononça en français le discours suivant :



Le Pape Pie IX

"Je ne puis vous dire combien de sentiments se réunissent en ce moment dans mon cœur. Je me rappelle les grands bienfaits de la France. Je me rappelle ce que la France souffre ; je n'ai pas besoin de rappeler que je souffre moi-même... Pauvre France ! J'aime la France ; elle est toujours imprimée dans mon cœur. Je prie tous les jours pour elle, principalement à ce grand sacrifice de la messe. Je l'ai toujours aimée et l'aimerai toujours ! Je sais combien elle a toujours offert le spectacle des plus tendres dévouements ; combien sa charité est grande et compatit à la misère des pauvres, à la misère de l'Eglise ; combien d'institutions pieuses elle a fondées, et en particulier quelle ardeur s'y manifeste pour les bonnes œuvres chez les femmes ; chez les hommes aussi, mais parmi les femmes spécialement. Cependant je dois dire la vérité à la France.

Je me souviens d'un français haut placé, que j'ai bien connu ici à Rome, et qui me faisait de grands compliments. C'était un homme distingué, un honnête homme, pratiquant

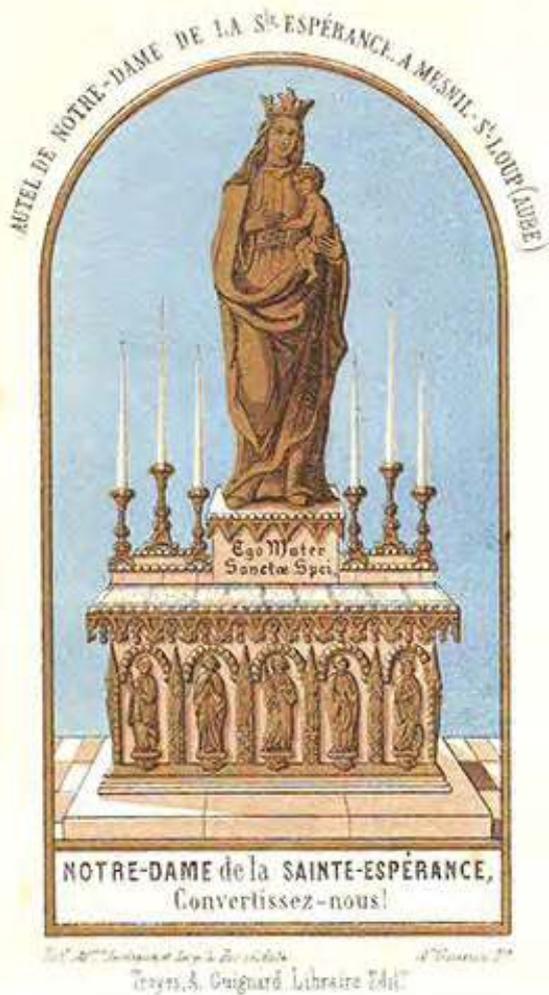
bien sa religion. Il se confessait même, mais il avait certains principes étranges, des principes dont je ne m'explique point qu'on puisse les allier avec la foi. Il me disait, par exemple, que la loi civile doit être athée, que nous devons protéger toutes les croyances de façon égale, l'erreur comme la vérité. Nous nous entendions sur beaucoup de points, jamais sur celui-là. Or, qu'arrivait-il ? Le même homme faisait aujourd'hui une chose, et lendemain une autre toute contraire. Un de ses amis, qui était protestant, étant mort à Rome, il ne se contenta pas d'accompagner le corps au cimetière, il assista au service protestant. Assurément on fait bien d'assister les protestants dans leurs besoins, dans leurs maladies, et de leur faire l'aumône, surtout l'aumône spirituelle pour qu'ils arrivent à reconnaître la vérité ; mais assister à certaines fonctions religieuses de l'erreur, c'est mal, c'est trahir la vérité.

Mes chers enfants, je souhaite que mes paroles vous expriment bien ce que j'ai sur le cœur. Ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu, c'est ce mélange des principes. Vous êtes catholiques, mais individuellement ; la nation a cessé de l'être comme nation depuis quatre-vingts ans ; la loi ne tient aucun compte, par exemple, du repos du septième jour, qui est un commandement de Dieu ; jamais elle ne prescrit ces prières nationales, ces jeûnes nationaux que d'autres pays, quoique en majorité protestants, ont retenus du temps où ils étaient catholiques. Je dirai le mot, et je ne le tairai pas. Ce que je crains pour vous, ce ne sont pas ces misérables de la Commune, vrais démons échappés de l'enfer, **c'est le libéralisme catholique** ; (...) c'est ce système fatal qui rêve toujours d'accommoder deux choses irréconciliables, l'Eglise et la Révolution. Je l'ai déjà condamné, mais je le condamnerais encore quarante fois, s'il le fallait (*En s'exprimant ainsi, Pie IX étendait le bras avec une extrême énergie*). Oui, je le redis à cause de l'amour que je vous porte ; oui, c'est ce jeu... comment dit-on en français ? nous l'appelons en italien *altanella* ; oui, c'est ce jeu de bascule qui finirait par détruire la religion chez vous. Il faut sans doute pratiquer la charité, aimer nos frères errants ; mais pour cela, il n'est pas besoin d'amnistier l'erreur et de supprimer, par égard à elle, les droits de la vérité. Mais je ne veux pas prolonger mon discours, mes forces et mon âge ne me le permettraient pas.

Je vous remercie ; je vous remercie et vous charge de remercier tous les bons français pour tout ce qu'ils ont fait de toute manière, afin de me soulager, car la France m'a donné ses enfants qui ont versé leur sang pour le Saint-Siège ; (...)

Source : "PIE IX, sa vie, son histoire, son siècle" par M. Villefranche (pages 362-363)

Notre Dame de la Sainte Espérance, convertissez-nous.



Le 19 octobre, cette année, nous fêtons, dans le diocèse de Troyes, Notre-Dame de la Sainte Espérance et particulièrement dans notre Chapelle Saint Bernard. C'est en 1852 que fut célébrée, pour la première fois, cette fête au Mesnil Saint Loup, dans l'ancienne église.

L'initiative en revient à l'Abbé Ernest André, âgé de 26 ans. En disant son chapelet entre Mesnil Saint Loup -dont il était le curé depuis 3 ans- et Troyes, il conçut "l'idée impérative" de demander au Saint Père, pour sa paroisse, l'institution d'une fête sous ce vocable.

Lors de son voyage à Rome (du 14 juin au 25 juillet 1852), il sollicita une audience particulière avec le Saint-Père.

En compagnie de l'Abbé Socquard, curé de Sainte Maure, durant l' audience publique du 5 juillet, à genoux, il fit cette demande : "Très Saint Père, voulez-vous donner à la Très Sainte Vierge, honorée dans notre église, le nom de Notre Dame de la Sainte Espérance ?" Pie IX leva les yeux, réfléchit un instant, et dit : "Notre Dame de la Sainte Espérance, oui" L'abbé André reçut le rescrit le 13 et rentra au village.

Il annonça cette bonne nouvelle à ses paroissiens le 2 août, lors de sermon dominical à la fin duquel il lança de nombreuses invocations à la gloire de la Très Sainte Vierge Marie.

Une seule fut retenue tant par lui que par l'assistance : "Notre Dame de la Sainte Espérance, convertissez-nous."

Cette invocation, après bien des difficultés (refus diocésain) puis lenteurs de l'administration romaine, fut accordée le 27 juillet 1854 avec une indulgence de 100 jours!

La première fête eut lieu -sans l'invocation- le 22 octobre 1852 jour anniversaire du baptême de l'Abbé André!!! .Le vent de l'Esprit souffle où il veut!

C'est seulement en 1864 que l'Abbé André devint, après bien des péripéties, et surtout par la Grace divine, le Père Emmanuel.

LOURDES
Centenaire de saint Pie X

25, 26 et 27
octobre 2014

OMNIA INSTAURARE IN CHRISTO

Pèlerinage international
Fraternité sacerdotale Saint-PieX

Monseigneur Fellay, a annoncé que le prochain pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes sera international en raison du centenaire de la mort du Pape Saint Pie X.

Les intentions de ce pèlerinage sont :

- En action de grâce pour la foi reçue et conservée en ces temps difficiles, et pour supplier le Ciel de rester fidèle au combat de la Tradition.
- Pour le règne du Christ-Roi, pour le triomphe du Cœur Immaculé, pour la Sainte Église Catholique Romaine.

Ce pèlerinage 2014 sera honoré de **la participation des trois évêques de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X et de ses Supérieurs majeurs, des séminaires internationaux et des représentants des communautés religieuses traditionnelles.**

Venez tous !...

Carnet de Famille



Messes dominicales &

Jours de fêtes d'obligation

Reims (51) Eglise Notre Dame de France 8, rue Edmé Moreau (03 26 61 70 71)	Confessions : 9h15 Messe : 10h00
Charleville (08) chapelle Saint-Walfroy 20, rue de Clèves (03 26 61 70 71)	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
Troyes (10) Chapelle Saint-Bernard 28, rue des Prés l'Evêque	Confessions : 17h30 Messe : 18h00
Saint Quentin (02) Chapelle de l'Immaculée Conception 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)	Messe : 10h45
Le Hérie la vieille (02) Cours Notre-Dame des Victoires rue du Château (03 23 61 00 83)	Messe : 8h30

Premiers vœux de religion

de Mère Marie Soline Thienpont
le 4 août 2014 à Brignoles

Baptême

Ludovic Guicheteau,
Né le 25 août, en la fête de Saint Louis,
baptisé le 30 août
par Monsieur l'Abbé Louis Pieronne.

Activités paroissiales

Catéchismes | Reims : (hors vacances scolaires)
Adultes : le mardi à 19h15.

Scoutisme | Rentrée du groupe : le samedi 27
(Groupe septembre à Neuvizy.
Notre-Dame de France)

Intentions Croisade

Croisade
Eucharistique



Septembre 2014 : pour les pauvres et les malades

Octobre 2014 : pour les missions

Tous les vendredis :
Pour la conversion des Musulmans

Croisade
du Rosaire



Septembre 2014 : L'éducation chrétienne de la jeunesse

Octobre 2014 : La consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie

Messes en Semaine

	LUN .	MAR .	MER .	JEU .	VEN .	SAM .
Reims		Confessions : 18h00 Messe : 18h30			Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 10h30 Messe : 11h00
Prunay	Messes : 7h30 11h15	Messe : 8h30	Messes : 7h30 11h15	Messes : 7h30 11h15	Messe : 11h15	

Attention : Ces horaires étant soumis à de possibles variations, il est préférable de consulter les annonces de la semaine ou de se renseigner par téléphone au 03 26 61 70 71. Merci de votre compréhension.